

SÉANCE DU 30 JUIN 2017
21 H 00

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. CACHON Bernard, doyen d'âge, M. RAIGNEAU Michel, Maire étant parti à la gendarmerie de Château-Renard pour déposer le résultat du vote de l'élection des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mmes et MM GRAILLAT, TROJNAR, CACHON, DESAVEINES, DE MEYER, MARTIN, LEBEAU, ALVES, CHABROL, TOUZELET, CHEVALIER, RISSET, ALVERGNAT, MOREAU.

ABSENT : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ALVES Sylvie.

COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION :

Le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Mme Simone VEIL décédée ce jour.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

N° 2017-43

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits suivants sur le budget du service des eaux :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Articles	Montant	Articles	Montant
Dotation aux amortissements	6811	+ 517.00 €		
Virement à la section d'investissement	023	- 517.00 €		
Section d'exploitation		0.00 €		
Virement de la section d'exploitation			021	- 517.00 €
Amortissement agencement, aménagement de terrain			2812	+ 517.00 €
Section d'investissement				0.00 €

N° 2017-44

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.service.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans les SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **décide** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.service.eaufrance.fr
- **décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

M. CHEVALIER s'étonne du faible rendement du réseau d'eau. Il est précisé qu'il est principalement dû à des fuites sur le réseau qui sont difficilement détectables.

Le Conseil fait remarquer la réactivité de l'entreprise Perreau qui est intervenue rapidement un week-end sur une fuite chez un abonné.

N° 2017-45

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.service.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans les SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par la mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **décide** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.service.eaufrance.fr
- **décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

N° 2017-46

VENTE D'UN CHEMIN RURAL

M. le Maire informe le Conseil que M. LEBERT souhaite acquérir le « CR de Douchy à Chuelles par les Perrets » au lieu-dit « Les Bourgoins ».

Il précise que ce chemin est mitoyen avec la Commune de Douchy-Montcorbon, qu'il fait partie des circuits de randonnées de la commune et que M. LEBERT est propriétaire des parcelles se trouvant de chaque côté de celui-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (pour 13, contre 1, abstention 1) accepte de vendre ce chemin sous réserve de l'accord de la commune de Douchy-Montcorbon. Une enquête publique devra être réalisée, les frais seront supportés par l'acquéreur.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

N° 2017-47

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE STAGE

M. le Maire informe le Conseil qu'un agent a suivi une formation le 22 juin dernier :
179 km à 0.32 € et 1 repas à 15.25 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le remboursement des frais à l'intéressé soit la somme de 72.53 €.

N° 2017-48

MANIFESTATION 2018 HARLEY DAVIDSON

M. le Maire informe le Conseil qu'un club de Brie-Comte-Robert doit organiser une concentration de Harley Davidson en juin 2018 sur 3 jours. Pour l'organisation de cette manifestation, il souhaite disposer de la salle polyvalente, des rondes et d'emplacements sur le terrain de camping.

M. le Maire propose au Conseil d'appliquer un tarif forfaitaire pour la location de ces équipements.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'appliquer un tarif de 1 000.00 €.
Une convention de prêt sera établie incluant le nettoyage des lieux.

N° 2017-49

RENTREE SCOLAIRE 2017

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une classe doit être fermée en primaire à Triguères pour la prochaine rentrée. Il précise que la Commission Scolaire, les Institutrices et les Parents d'élèves ont fait un recours argumenté auprès de l'académie pour que la fermeture soit programmée à Melleroy plutôt qu'à Triguères. Le Conseil prend connaissance du courrier et approuve la démarche.

M. le Maire avise le Conseil que la fermeture de classe entraînera une réorganisation des classes et présente une première estimation des travaux de 2 225.40 € TTC.

Il propose au Conseil de se prononcer sur le retour de la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018, cela n'étant pas possible pour 2017 principalement à cause des transports scolaires.

Le Conseil approuve la mise en place de la semaine des 4 jours pour la rentrée 2018.

ALLIANCE MUSICALE

L'Alliance musicale propose de revoir les horaires de leur intervention lors des prochaines cérémonies.

Le Conseil propose de prévoir un programme établi conjointement entre l'Alliance Musicale et la Commission de Fêtes pour 2018. Celui-ci devra être réalisé fin novembre au plus tard.

ARASEMENT DE BANQUETTES

M. CHEVALIER et M. RISSET présente au Conseil le bilan des arasements de banquettes réalisés dernièrement. Celui-ci fait état du coût de réalisation de ces travaux ainsi que de l'estimation du prêt de matériel.

Le Conseil remercie vivement les intéressés pour le temps qu'ils ont consacré et la mise à disposition de leur équipement.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Mme DESAVEINES, Présidente de la Commission scolaire, fait part d'une invitation de la Directrice de l'Ecole Maternelle à une exposition « Tous au Jardin » mardi prochain.

COMPTES-RENDUS DES SYNDICATS

Le Conseil prend connaissance des comptes-rendus du Pays Gâtinais du 13 avril 2017 et du SIVLO du 24 mai 2017.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 25.

M. RAIGNEAU	Mme GRAILLAT	M. TROJNAR	M. CACHON	Mme DESAVEINES
M. DE MEYER	M. MARTIN	Mme LEBEAU	Mme ALVES	Mme CHABROL
Mme TOUZELET	M. CHEVALIER	M. RISSET	Mme ALVERGNAT	M. MOREAU